

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales.—II Prières des Quarante-Heures. — III. Correspondance romaine. — IV Portioncuc dominicaine (*Suite*). — V Un gouverneur d'Etat aux Etats-Unis fait l'éloge des ordres religieux. — VI Un livre utile. — VII Au monastère du Bon-Pasteur: Cérémonies religieuses. — VIII Soeurs de Miséricorde: Vêtue et profession religieuse.

AU PRONE

Le dimanche, 1 octobre

On annonce :

Les exercices du mois d'octobre (1) ;

La solennité de **Saint Michel** ;

La collecte pour l'Université; dans le dioc. de Joliette, pour les hôpitaux.

(1) La récitation publique ou privée du rosaire pendant le mois d'octobre donne droit aux indulgences suivantes :

1o Une indulgence *partielle* de 7 ans et 7 quarantaines pour l'exercice quotidien du mois.

2o Deux indulgences *plénières*: a) pour ceux qui, le jour de la fête du Rosaire et chacun des sept jours suivants (du dimanche au dimanche inclusivement) auront récité au moins la troisième partie du rosaire, pourvu que pendant ces huit jours, ils se confessent, communient et prient aux intentions du pape pendant une visite d'église ou de chapelle publique; b) pour ceux qui, à partir du dimanche qui suit la fête du Rosaire, jusqu'à la fin du mois, auront au moins pendant dix jours récité la troisième partie du rosaire, pourvu que pendant cette deuxième partie du mois ils se confessent, communient et prient aux intentions du pape pendant une visite d'église ou de chapelle publique. (*Raccolta*, n. 195.)

3o On gagne en outre les indulgences de 300 jours pour les litanies de la sainte Vierge et de 7 ans et 7 quarantaines pour la prière à saint Joseph. (*Raccolta*, n. 139 et 228).

Ces diverses indulgences sont distinctes de celles de la Confrérie du Saint-Rosaire.